



ETTENDORF 'INFOS

Lettre d'informations du village d'ETTENDORF

N° 30 – JANVIER 2018



© S. Gaillard

Bonjour à toutes et à tous,
Le mois de janvier est celui des vœux et les élus d'Ettendorf sont heureux de vous présenter les leurs. En feuilletant ce numéro 30 de votre bulletin, vous trouverez toutes les informations utiles à la vie quotidienne ainsi que nos habituelles rubriques: les événements des derniers mois, les principales décisions du Conseil Municipal, les actualités de l'école et des diverses associations. Nous poursuivons également notre feuilleton, à partir de la Kriegschronik de la première guerre mondiale de Madeleine Criqui. Bonne lecture et bonne année 2018 à toutes et à tous.

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyennes, chers concitoyens,
Les élus, les employés de la commune et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs vœux d'une bonne et heureuse année 2018. Que l'énergie nécessaire et l'enthousiasme vous habitent pour transformer vos projets en réalités. Je formule pour notre commune un vœu : celui de rester rassemblés pour être plus forts, en privilégiant ce qui nous unit et en surpassant ce qui nous divise. Rappelez-vous ce proverbe africain : « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Les trois grands chantiers étudiés en 2017, à savoir : extension et mise aux normes du centre socioculturel et des bâtiments publics, mise en sécurité de la voirie et réaménagement du centre du village avec agrandissement du cimetière, vont démarrer dès le début de l'année 2018.

Le contexte administratif et financier est devenu très exigeant. Cependant, notre commune s'est donné les moyens de poursuivre son chemin et ses objectifs. Malgré les difficultés de toutes sortes liées à ce contexte, nous saurons garder une foi solide dans nos projets grâce à notre travail commun et à notre engagement citoyen.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la paix, de la tolérance et de la bienveillance.

Bien cordialement,

Patrice Weiss, Maire

LES EVENEMENTS DES DERNIERS MOIS

Une cérémonie pour le dévoilement d'une stèle honorant "7 Morts pour la France" nés dans les villages environnants et inhumés au Cimetière Israélite d'Ettendorf s'est déroulée le dimanche 1^{er} octobre 2017



Cette cérémonie était organisée conjointement par :

- La commune d'Ettendorf - Le Souvenir Français - l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Le Centre Européen du Résistant Déporté / Ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof - L'Aumônerie Israélite des Armées - Le Consistoire Israélite du Bas-Rhin - L'Association pour la Préservation du Cimetière Israélite d'Ettendorf.

Cette émouvante cérémonie a permis d'honorer le souvenir de 7 hommes reconnus « Morts pour la France », mais jamais honorés en tant que tels :

BECKER Julien (1913-1944) – **BECKER Léon** (1911-1944) – **BECKER Sylvain** (1912-1944) - **GRADWOHL Marcel** (1921-1944) - **GRADWOHL Roger** (1923-1944) - **METZGER Michel** (1872 - 1944) - **SCHWAB Gaston** (1902-1940). Leurs noms sont désormais gravés dans la pierre.



Les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école d'Ettendorf avaient préparé depuis plusieurs semaines, avec Mme Marion Frossard, directrice de l'école, leur participation à cette cérémonie. Leur travail sur l'histoire de la seconde guerre mondiale, sur le devoir de mémoire et sur la religion juive s'est concrétisé en récitant un poème de Primo Levi et en chantant la Marseillaise.

Cérémonie du 11 novembre



Cette année, la cérémonie de commémoration de tous les morts pour la France, instaurée par la loi du 28 février 2012, s'est déroulée sous la pluie. Ces mauvaises conditions n'ont pas empêché nos concitoyens de tous âges de se recueillir devant le monument aux morts. C'est avec l'aide de deux enfants que le Maire, Patrice Weiss, a déposé la gerbe tricolore au pied du monument.

Dans son allocution, le Maire a rappelé le sacrifice des nombreux soldats tués durant les principaux conflits et tout particulièrement celui de ceux tombés il y a cent ans en 1917. La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié servi par les membres du Conseil Municipal.

Fête de Noël des aînés



Le dimanche 26 novembre, comme chaque année, les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints, véritable brigade culinaire dirigée par Nadine Wendling, ont préparé un repas gastronomique pour honorer les aînés d'Ettendorf. Après l'apéritif, le Maire, Patrice Weiss a salué l'ensemble des convives et présenté les différents projets qui vont modifier le village (extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie, travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie, travaux de réhabilitation du Centre Socioculturel). C'est dans une ambiance festive que cette rencontre s'est prolongée jusqu'en fin d'après-midi.

Téléthon 2017 – 8 décembre



Cette année, c'est avec l'aide de la Zumba, que le club de Badminton a pu se mobiliser pour la 5ème fois en faveur du Téléthon. Lâcher de ballons, mûnele et chocolat chaud ont à nouveau fait le bonheur des enfants de l'école.

La manifestation s'est poursuivie par la dégustation de tartes flambées, knacks et desserts divers généreusement offerts et agrémentée par 2 démonstrations de Zumba.

La somme de 2382,99€ a pu être collectée et intégralement reversée à l'AFM Téléthon.

Nos remerciements vont aux généreux donateurs ainsi qu'à vous tous pour votre soutien.

Noël des écoliers



Le vendredi 15 décembre, 53 élèves de l'école d'Ettendorf se sont retrouvés autour du sapin pour fêter Noël. Les élèves de Mme Bronner (classe de maternelle), de Mme Hullar (CP et CE1) et de Mme Frossard (CE2 – CM1 et CM2) ont donné, devant un public nombreux un bien joli spectacle apprécié par tous. L'association des Ecoliers d'Ettendorf (association de parents d'élèves créée en 2017) avait organisé la restauration, la mise en place de la salle, la tombola et la venue du Père Noël. Toutes ces actions sont au profit des projets de l'école, notamment la semaine d'équitation des deux classes d'élémentaire qui aura lieu en juin.

Les enfants se réjouissaient beaucoup de participer à cette fête de Noël. C'est la 2ème année maintenant qu'elle a lieu et l'organisation se perfectionne.

Messe de Noël en l'église Saint Nabor



C'est dans une église Saint Nabor comble qu'a eu lieu la veillée de Noël à Ettendorf. La cérémonie a débuté par des chants interprétés par une chorale des enfants, sous la direction de Richard Lacroix, accompagnée par une remarquable prestation musicale, avec à l'orgue, Jules Thal, à la flûte, Emilie Dreyer et à la trompette, Robin Leon. Le Père Parfait, arrivé cet automne dans la commune, a célébré sa première veillée de Noël en Alsace. Il a su trouver les mots justes dans son homélie tout en associant les enfants par un jeu de questions/réponses. Ce fut un moment très fort et dynamique. La célébration a été rehaussée par les chants de la chorale Sainte Cécile, accompagnée à l'orgue par Marie-Josèphe Weiss. C'est sur la mélodie de Stille Nacht que chaque famille est repartie avec une bougie, allumée à la lumière de la grotte de Bethléem, afin de la diffuser autour d'eux, en signe de paix et d'espérance.

TRIBUNE LIBRE

Décharge du Rohrbach de Hochfelden : la CSS* s'est réunie le 6 décembre

L'exploitation du site d'enfouissement du Rohrbach s'est arrêtée le 31 décembre 2016. Une nouvelle étape commence, à savoir le suivi trentenaire de ce site pollué et classé BASOL, que la société Sita Suez est obligée d'assurer jusqu'en 2046 !

La réunion de la CSS du 6 décembre a permis de fixer les règles de ce suivi. En 2018 Sita Suez terminera la couverture végétale du site. Les lixiviats (eaux chargés des produits de décomposition des déchets stockés) et les émanations gazeuses continuent à être traitées et analysées sous le contrôle de la DREAL**.

La commission a également permis de clarifier en toute transparence la problématique du stockage des fûts de lindane déposés dans les années 60, regroupés en 1984 dans une capsule d'argile (Volume de 200m3 environ). C'est donc une menace latente pour les eaux souterraines (il y a des puits de captage d'eau vers Mommenheim) et les eaux superficielles. Il est à noter que depuis 2008, suite à la demande de l'exploitant Sita

Suez, la recherche de lindane par analyse des eaux du Rohrbach a été arrêtée. L'association ASADR*** demande, depuis, la reprise de ces analyses. Le coût financier trop important évoqué par la DREAL et l'Etat n'ont pas permis de refaire ces analyses, malgré le soutien des élus et notamment du député Patrick Hetzel et de la conseillère départementale Marie-Paule Lehmann.

* CSS: Commission de Suivi du Site.

** DREAL: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

***ASADR : Association de Sauvegarde Alsace Déchets Rohrbach

Marcel Klein, Vice-président de l'ASADR

VIE PAROISSIALE

Après le départ du Père COLBERT pour son pays natal la COTE D'IVOIRE, la communauté de paroisses "Au cœur de la Zorn" s'est réjouie d'accueillir le Père Parfait LOUTHE, originaire du Congo. Après 1 an à CHERBOURG, puis 6 ans à SAINT-LO, sa thèse l'amène à la faculté de théologie de Strasbourg, et en insertion au service de la Communauté de paroisses. Il loge dans notre commune d'Ettendorf depuis octobre 2017. Bienvenue à lui et merci à l'accueil que chacun lui réservera.

VIE SCOLAIRE

Groupe Scolaire dans notre secteur :

Où en sommes-nous ?

Les besoins en école et périscolaire au service des familles de nos communes auront-ils bientôt une réponse ?

Les conseils municipaux d'Alteckendorf, Ettendorf, Grassendorf et Minversheim ont délibéré positivement dans ce sens. Une étude de faisabilité est cependant la prérogative avant de créer le regroupement en SIVU des communes partantes sur ce projet situé au Nord du ban d'Alteckendorf. Au printemps prochain, nous verrons donc peut-être les prémices d'une nouvelle école.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des derniers mois, le conseil municipal a pris de nombreuses décisions, dont les plus importantes sont rappelées ci-dessous.

Toutes les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune :

<http://ettendorf.payszorn.com>>>> Rubrique : Conseil Municipal >> Délibérations

11 septembre 2017

1 - Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie : Attribution du marché à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 195.164,10 € TTC.

2 - Travaux d'aménagement et de sécurité routière de la voirie avec mise aux normes : Attribution du marché à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 91.578,00 € TTC. (*L'entreprise a commencé les travaux fin 2017*).

3 - Ecole : Acquisition de 2 ordinateurs portables et de 3 Tableaux Blancs Interactifs pour un montant de 11.000 € TTC.

4 - Versement d'un don de 800 € aux sinistrés de l'ouragan Irma dans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

6 novembre 2017

1 - Travaux de réhabilitation du Centre Socioculturel : Attribution des marchés pour un montant total de 603.464,21 € HT, soit 724.157,05 € TTC aux entreprises suivantes :

N° LOT	DESCRIPTION LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
Lot 1	Démolition – Gros-œuvre	CBA, rue de la Forêt ZAC du Sury – 67550 VENDENHEIM	105 000,00 €
Lot 2	Echafaudages	KLEINMANN, rue des Gravières – 67170 BRUMATH	3 813,18 €
Lot 3	Charpente bois	KLEINCLAUS, 6, rue du Muguet – 67350 DAUENDORF	19 356,61 €
Lot 4	Couverture tuiles	BEYER Couverture, 53, rue de la Division Leclerc – 67170 BRUMATH	20 500,00 €
Lot 5	ITE Peinture extérieure	CREPI-CENTRE – 67110 REICHSHOFFEN	15 202,71 €
Lot 6	Menuiseries extérieures Serrurerie Métallerie	MEDER Rémy, ZI Ried – 67590 SCHWEIGHOUSE/Moder	48 575,48 €
Lot 7	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds	MARWO, 11 rue A. de Vigny – 67200 STRASBOURG	67 594,02 €
Lot 8	Menuiserie intérieure bois	SCHALCK, rue de l'Artisanat – 67350 NIEDERMODERN	42 837,63 €
Lot 9	Carrelage - Faïence	GASPARATO, 9 rue de Pfaffenhoffen – 67170 BRUMATH	30 534,01 €
Lot 10	Peinture intérieure	HITTIER, 5, rue de la Sablière – 67590 SCHWEIGHOUSE/M.	19 360,38 €
Lot 11	Plomberie – Sanitaire - Assainissement	BORSENBERGER et WEIBEL, 24, rue Gutenberg - 67610 LA WANTZENAU	48 907,40 €
Lot 12	Chauffage - Ventilation	SANICHAUF, rue E. Branly – 57400 SARREBOURG	97 000,00 €
Lot 13	Electricité - CFF	KOESSLER, 19, rue de l'Industrie – 67170 BRUMATH	84 782,80 €

(Les travaux ont débuté le 8 janvier 2018).

2 - Versement d'une subvention de 430 € à l'Association pour la Préservation du Cimetière Israélite d'Ettendorf pour la participation de la commune aux frais d'organisation de la cérémonie du 1^{er} octobre 2017 au Cimetière Israélite d'Ettendorf.

11 décembre 2017

1 - Fixation de la participation de l'ALC aux frais de fonctionnement et d'investissement du Centre Socioculturel à 3.800 € pour 2017.

2 - Le Maire est autorisé à signer des conventions de mise à disposition de salles de l'école aux associations pendant les travaux au CSC.

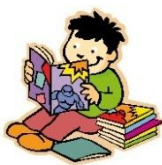
3 - Eglise : réalisation d'un tubage de la cheminée par l'entreprise "Le Tubage Moderne" de Wimmenau pour un montant de 2.633,85 € TTC.

4 - Adoption d'une motion de soutien à l'ouverture d'une classe ABIBAC au Lycée Zeller de Bouxwiller.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Portes ouvertes à la bibliothèque

La Bibliothèque Municipale a organisé, samedi le 16 septembre 2017, son traditionnel après-midi « **Portes Ouvertes** ».



Les bénévoles ont eu le plaisir de présenter à leurs lecteurs les nouvelles acquisitions de la bibliothèque : livres et revues.

Toute l'équipe des bénévoles vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé, l'envie de lire et de nous rendre visite à la bibliothèque

**le mercredi et le samedi
de 14 h 30 à 16 h 30**

Cotisation annuelle :

- Gratuit jusqu'à 18 ans,
- 5 € à partir de 18 ans

En attendant Noël.....

A l'occasion de la Saint Nicolas, la salle du Conseil municipal était comble. Un public inhabituel, une vingtaine d'enfants, des parents et grands-parents sont venus écouter les contes de Noël. Marie Joséphe WEISS a emmené les enfants dans la magie de Noël et leur a raconté quatre contes. Grâce au Kamishibai, petit théâtre japonais, les enfants très attentifs ont vu défiler Saint Nicolas, le petit Bonhomme en pain d'épice, le Maennele, et bien entendu le Père Noël.

L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter avec les traditionnels « Maennele » et des chocolats.



Bonne année





... LA VIE...ON A CA DANS LE SANG...

Le DON DE SANG , LE SENS DU DON...

L'année 2017 touche à sa fin, l'heure des bilans a sonné !
Nos remerciements vont évidemment à tous les donateurs mais aussi aux différentes communes pour leur soutien et particulièrement à Minversheim pour la mise à disposition de leur salle.

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres à méditer et quelques dates à surtout ne pas oublier !!! Le 06 fev. -77 dons avec 7 premiers dons le 31 Mai - 76 dons pas de premier don Le 09 Août - 72 dons avec 7 premiers dons le 20 Nov - 82 dons avec 5 premiers dons

Un grand MERCI à tous et félicitations aux 19 courageux pour leur premier don. Aucun d'entre eux n'est mort et tous ont promis de revenir : UN EXEMPLE A SUIVRE

Le rôle de notre amicale consiste à préparer les collectes, cela va de la distribution des tracts et affiches à l'agencement de la salle afin que les personnels de EFS puissent remplir au mieux leur mission et, point non négligeable, la préparation de la collation servie aux donateurs , collation variée selon la saison (soupe de potimarron avec knaks, émincé de volailles, Tartes flambées, grillades, assiette alsacienne etc...) et toujours un buffet de gâteaux et tartes concocté par les dames de l'amicale à faire pâlir les meilleurs pâtisseries, bref, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable ?

Enfin , et pour finir, quelques dates à retenir pour l'année 2018

**Lundi le 29 janvier - lundi le 26 mars - lundi le 28 mai - lundi le 06 août et
lundi le 26 novembre**

Chacun de nous, de près ou de loin, pourra être confronté à la maladie ou à un accident, alors n'attendons pas d'être dans le besoin pour prendre conscience de la nécessité de cette démarche ! (avis aux jeunes parents qui auraient des problèmes de garde d'enfants, emmenez-les, un espace détente est prévu ainsi qu'une collation enfant).

Je donne mon sang... Tu donnes ton sang...J'emmène un ami...Nous sauvons des vies...

Alors à bientôt

Cordialement

pour l'amicale Gérard Lang

US ETTENDORF

L'Union Sportive d'Ettendorf passera l'hiver au chaud ; son équipe fanion est classée première à la trêve hivernale.

Les joueurs et membres du comité remercient chaleureusement tous les supporters et les personnes qui les soutiennent lors de leurs différentes manifestations.

Ils vous donnent rendez-vous le 25 février pour la reprise en compétition et le 7 avril pour un bal de printemps avec l'orchestre Angels à la salle des fêtes de Dossenheim-sur-Zinsel.

En attendant ils vous souhaitent de bien démarrer l'année et espèrent en faire de même !

ORDURES MENAGERES

REDEVANCE INCITATIVE

Ettendorf'Infos vous reprecise les jours et heures de ramassage et les contenus des différents bacs.

•Pour le bac gris (ou noir) de 140L pour la plupart, un ramassage a lieu tous les lundis. Si vous voulez le faire ramasser, il y a lieu de le sortir le dimanche soir.

→**Les lundis 2 avril et 21 mai 2018 étant fériés, le ramassage des bacs gris (ou noirs) est déplacé au mercredi 4 avril et au samedi 19 mai 2018 respectivement.**

•RAPPEL: Pour le bac (ancien bac) avec couvercle jaune ou autocollant jaune de collecte sélective, le ramassage est réalisé chaque vendredi des semaines PARES.

Les vendredis concernés pour les prochains mois sont les suivants:

Janvier 2018: vendredis 12 et 26.

Avril 2018: vendredis 6 et 20.

Février 2018: vendredis 9 et 23.

Mai 2018: vendredis 4 et 18.

Mars 2018: vendredis 9 et 23.

Le planning des rattrapages 2018 des jours fériés est disponible sur le site internet de la commune.

En raison de l'heure de ramassage, entre 4h et 11h, il y a lieu de sortir le bac dès le jeudi soir.

RAPPEL : POUR REDUIRE LES ERREURS OU REFUS DE TRI DE CE BAC DE COLLECTIVE SELECTIVE

Les produits **AUTORISES** dans le bac "jaune" (en vrac, pas de sacs fermés) :



- Papiers, journaux, revues (non filmés), cartons,
- Bouteilles et flacons plastiques VIDES avec bouchon, issus de :
 - ❖ La cuisine (eau et autres boissons, huile, vinaigre, ketchup, etc...)
 - ❖ La salle de bain (shampooing, gel douche, produits d'hygiène et d'entretien, etc...)
 - ❖ La buanderie (adoucissant, lessive, etc...)
- Boîtes métalliques VIDES (boissons, conserves, aérosols, etc...)

Les produits **INTERDITS** dans le bac "jaune" :



- **Barquettes en plastiques** (plats cuisinés, beurre, glace, fruits, gâteau et viennoiserie, etc...)
- Films d'**emballage plastique** ou aluminium, polystyrène
- **Sacs et sachets plastiques**
- Barquettes en polystyrène
- Pots de yaourt
- Produits alimentaires
- Papiers et cartons souillés
- Papier sulfurisé
- Chaussures et vêtements
- Verre
- Petit électroménager
- Pots de fleurs

→ En cas de doute, jetez vos déchets dans le bac (gris ou noir) "des Ordures Ménagères", car les déchets mal triés coûtent cher à la collectivité (environ 200 €/tonne de majoration).

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX ARRIVANTS ET LISTE ELECTORALE

La Commune souhaite la bienvenue à tous ceux qui viennent de s'y installer. Elle leur rappelle que les inscriptions en mairie et sur la liste électorale ne sont pas automatiques.

Un document, spécialement conçu pour vous, vous attend sur le site internet de la commune. Il contient de nombreuses informations utiles dans votre vie quotidienne.

<http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : Publications > Bienvenue à Ettendorf

RAPPEL DES REGLES A RESPECTER EN CAS DE TRAVAUX

Rappel de quelques règles simples à respecter qui éviteront des demandes de régularisation, voire de remise en d'état d'origine :

• En raison de la présence sur le territoire de la commune de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, il y a **obligation** de déposer une "**Déclaration Préalable**" en mairie pour tous les travaux de **ravalement et de mise en peinture des façades, de changement de toiture ou de tuiles, de construction de murs et de clôtures, de pose de velux, d'une piscine non couverte de 10 à 100 m² ou d'un abri de jardin (même dans les champs), etc....** La mairie la transmettra au service instructeur de la DDT et à l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.

• La **pose d'un échafaudage** sur la voie publique (trottoir, rue) nécessite une **permission de voirie** qui est à demander en mairie avant toute pose.

• Les travaux plus importants ou pour des surfaces supérieures exigent le dépôt d'une demande de **Permis de Construire**.

• Les demandes d'urbanisme sont à déposer en nombre d'exemplaires suffisants (de 2 à 5 selon le dossier). Se renseigner en mairie, avant le dépôt de la demande, sur le nombre d'exemplaires à fournir.

INCIVILITES ENCORE ET TOUJOURS !!! CA SUFFIT !

RAPPEL : *Les déchèteries de Bossendorf et de Mutzenhouse sont à votre disposition pour un très grand nombre de déchets. Dans votre redevance d'ordures ménagères, 16 passages en déchèterie (2 m³ maximum par passage) sont compris. Au-delà, un forfait de 5 € par passage supplémentaire sera appliqué.*

Heureusement, beaucoup d'habitants font d'énormes efforts pour sauvegarder notre patrimoine commun.

Autre incivilité récurrente : le stationnement gênant.

De nombreux véhicules stationnent régulièrement sur les trottoirs, gênant la circulation des piétons et les obligeant, dans certains cas, à circuler sur la chaussée.

RAPPEL: L'article R417-10 du code de la route précise que :

« I.- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II.- Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons....

IV.- Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

V.- Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-3. »

RECENSEMENT 2017 ET POPULATION LEGALE 2018

Le recensement effectué début 2017 dans la commune indique une population de 769 habitants (795 en 2012, 811 en 2007, 700 en 1999, 674 en 1990 et 606 en 1982).

L'INSEE vient d'annoncer le chiffre en vigueur pour 2018 de la population légale municipale, basée sur une extrapolation sur la base des chiffres au 1^{er} janvier 2015, soit **784 habitants**, c'est-à-dire une population municipale de 778 habitants, à laquelle s'ajoute la population comptée à part de 6 habitants (double domicile, étudiants, etc...).

**LES APPAREILS DE CHAUFFAGE MAL ENTRETENUS,
LES FUMÉES MAL ÉVACUÉES,
UNE MAUVAISE AÉRATION, PRODUISENT DU...**

MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Gaz mortel, inodore et invisible

Le CO provoque des maux de tête, des vertiges,
une perte de connaissance, un coma, voire un décès.

- ▶ Faites entretenir vos appareils par un professionnel tous les ans.
- ▶ Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an.
- ▶ Ne bouche pas les aérations de votre logement.

EN CAS D'ACCIDENT : AIDER ET PROTÉGER LES BLESSÉS, APPELER LES POMPIERS (18) OU LE SAMU (15)

Pour plus d'informations, demandez :
- au 115 (numéro vert) ou au 112 (numéro européen d'urgence)
- à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de votre département
- au Service Clientèle de l'Assurance Maladie (01 40 00 00 00)
- au Centre National de Prévention des Accidents de Particuliers (01 40 00 00 00)
- au Centre National de Prévention des Accidents de Particuliers (01 40 00 00 00)
- au Centre National de Prévention des Accidents de Particuliers (01 40 00 00 00)

Assurance Maladie
indes
INSEE

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi des citoyens.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelque soit la quantité utilisée.

La Trésorerie de Hochfelden est désormais spécialisée dans la gestion du secteur public local. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, les habitants des communes qui étaient du ressort de la trésorerie de Hochfelden sont gérés pour l'assiette et le recouvrement de leurs impôts au SIP de Saverne.

La Région Grand Est mobilise 5 M€ pour améliorer la compétitivité des entreprises artisanales. OBJECTIF Aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production et à intégrer de nouvelles technologies. Pour plus d'informations : agences territoriales de la Région : Agence territoriale de Saverne/Haguenau Tél : 03 88 03 40 84, 39 rue Saint Nicolas 67702 Saverne ou 84 route de Strasbourg 67500 Haguenau.

Nouvelles dispositions pour la délivrance des titres réglementaires

Les demandes de carte d'identité sont à déposer uniquement dans les mairies équipées de bornes biométriques, les plus proches sont: Ingwiller, Brumath, Saverne et Haguenau.

Depuis le début de l'année 2017, l'Etat modernise les démarches liées aux titres réglementaires (cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation). Les usagers peuvent maintenant effectuer certaines démarches en ligne. Par exemple, pour signaler un changement d'adresse, une cession de véhicule ou demander un certificat d'immatriculation, il faut se rendre sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr

Plus d'informations sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés: ants.gouv.fr et sur www.interieur.gouv.fr

CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914 – 1918 : KRIEGSCHRONIK (10)

Ettendorf'Infos continue la publication dans son intégralité, tous les 4 mois, de la "KRIEGSCHRONIK" qui relate les événements historiques de notre village tels que l'auteur, Madeleine CRIQUI, les a vécus. Les noms des personnes, prénoms, noms des villes, des lieux ont été retranscrits exactement comme ils avaient été orthographiés dans le document original.

L'extrait n° 10 concerne **les mois d'octobre 1917 à mars de l'année 1918 :**

Lundi 1^{er} octobre. Le gendarme accompagné d'un civil contrôle les oignons et dans la foulée dit à chacun la quantité qu'il doit livrer.

Vendredi 5 octobre. Le gendarme passe de maison en maison et incite les gens à souscrire au 7^{ème} emprunt de guerre.

Dimanche 7 octobre. Sur les directives de l'évêque, M. le curé encourage ses paroissiens à souscrire à l'emprunt de guerre.

Mardi 9 octobre. Nouveau contrôle des oignons.

Jeudi 11 octobre. Contrôle des noix. Toutes les noix doivent être livrées. Faire de l'huile pour ses besoins personnels est interdit.

Dimanche 14 octobre. Recensement des porcs.

Mercredi 7 novembre. Il faut déclarer la quantité de pommes et de poires que l'on possède.

Samedi 10 novembre. Avis : ETTENDORF doit livrer 1000 *Zentner* de pommes de terre et celui qui a du vin doit le déclarer cet après-midi.

19 - 21 novembre. De lundi à mercredi. Un homme de l'administration du lait a individuellement auditionné chaque propriétaire de vaches sur le nombre qu'il possède, la quantité de lait qu'elles donnent, la date du dernier vêlage etc., et indiquer combien de lait chacun doit livrer.

Vendredi 23 novembre. Un homme accompagne la laitière lors de la collecte du lait et observe si chaque ménage livre la quantité requise.

Samedi 1^{er} décembre. Recensement du bétail.

Mercredi 5 décembre. Recensement de la population. Deux soldats prennent leurs quartiers ici et sont chargés de contrôler ceux qui prennent le train.

Vendredi 21 décembre. Toutes les personnes de sexe masculin de 17 à 60 ans doivent se faire inscrire pour le service auxiliaire. Trois contrôleurs sont venus pour peser les céréales et la farine.

Dimanche 23 décembre. Il faut déclarer la paille et le foin.

Jeudi 27 décembre. Visite de deux contrôleurs pour le lait.

Jeudi 3 janvier. Le matin à 6 h, deux hommes viennent dans certaines étables pour traire les vaches.

L'après-midi : tous les propriétaires de poules sont convoqués à la mairie, il est calculé pour chacun, la quantité d'œufs qu'il aura à livrer tout au long de l'année.

Mercredi 9 janvier. Communiqué : à partir d'aujourd'hui, il est rigoureusement interdit de tuer des porcs. Les abattages d'urgence ne seront plus acceptés et si un cas se présente, l'inspecteur sanitaire doit attester que la viande est comestible. Dans ce cas, cette dernière sera vendue avec des cartes de rationnement et dans le cas contraire, elle sera enterrée.

Il est également interdit de vendre les porcelets.

Jeudi 10 janvier. Visite d'un contrôleur qui a fait le tour de toutes les porcheries pour constater que tout était bien déclaré. Il en a fait de même pour les bovins.

Mercredi 23 janvier. Visite de l'avocat REINFRANK de HOCHFELDEN accompagné d'un soldat pour un nouveau contrôle des porcheries dans certaines fermes.

Samedi 26 janvier. Dans certaines fermes qui paraissaient suspectes lors du dernier contrôle, tout a été encore une fois fouillé aujourd'hui.

Samedi 2 février. Une estimation a été faite de la quantité de pommes de terre encore à livrer.

Samedi 16 février. Le foin, le regain et la paille sont saisis.

Lundi 18 février. Les gens qui achètent du lait doivent payer 3 Pfennigs d'impôt par litre.

Du 18 au 22 février. Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, des contrôleurs parcourent le village pour vérifier les céréales, la farine, le foin et la paille.

Jeudi 21 février. Les gens dont les porcs ont été réquisitionnés lors du dernier contrôle doivent amener leurs bêtes à HOCHFELDEN. Ils sont payés au poids et il est arrivé qu'un homme qui avait acheté son porcelet 60 Marks n'a obtenu que 48 Marks à la revente.

Vendredi 1^{er} mars. Recensement des bêtes. Les poules et les lapins doivent également être déclarés. Sept ou huit ménages du village qui ont livré trop peu de lait ont écopé d'une amende allant jusqu'à 200 Marks.

Deux ménages qui ont livré trop peu de céréales à pain et qui ont été découverts lors d'une perquisition, se voient retirer le droit de faire eux-mêmes leur pain et reçoivent des cartes de rationnement.

Lundi 18 mars. Collecte de vieux vêtements.

Vendredi 22 mars. Conseil de révision pour la classe 1900.

Retrouvez toutes nos rubriques sur le site de la Commune: <http://ettendorf.payszorn.com>

ÉTAT-CIVIL

GRANDS ANNIVERSAIRES

M. Jean-Jacques GRIM a fêté ses 85 ans le 15 décembre



Comme à chaque grand anniversaire, le Maire Patrice Weiss est allé rendre visite au jubilaire, accompagné des adjoints Joseph Kleinclauss, Marcel Klein et Bernard Weiss, ainsi que du Père Parfait, pour le féliciter de la part de toute la population et lui offrir, au nom de la commune, le traditionnel panier garni.

Les prochains grands anniversaires à souhaiter :

- 93 ans** : Mr Antoine JUNG, le 23 janvier ; Mr Jean-Baptiste LUTZ, le 1er mars.
- 92 ans** : Mme Marie JAEGLE, née LIENHARDT, le 24 janvier ; Mlle Thérèse REINBOLD, le 1er février.
- 91 ans** : Mme Marie-Louise FISCHER, née MEDER, le 5 février.
- 90 ans** : Mlle Marthe WITTNER, née le 20 février.
- 89 ans** : Mme Marthe LUTZ, née WEISS, le 3 février ; Mme Marie SCHWARZER, née CRIQUI, le 9 février ; Mme Germaine HANNS, née DAULL, le 11 février ; Mme Marcelle HELMSTETTER, née JUNG, le 28 mars.
- 87 ans** : Mme Marie-Thérèse DIEMERT, née FUCHS, le 4 avril.
- 85 ans** : Mme Lina GESELL, née FOELLER le 14 mars.
- 84 ans** : Mr Robert FRIESS, le 25 janvier ; Mme Célestine MARTIN, née NONNENMACHER, le 16 février.
- 82 ans** : Mme Suzanne LOTT, née THOMAS, le 10 février.
- 81 ans** : M. Joseph LEIBENGUTH, le 19 mars.
- 75 ans** : Mme Monique LOUVET, née SENGER, le 2 mars ; Mme Lydia KNAB, née WEILLER, le 29 avril.

La rédaction d'Ettendorf'Infos souhaite un heureux anniversaire à tous les jubilaires.

NAISSANCES

Alice, née le 12 octobre 2017 à Haguenau, fille de Bertrand et Eugénie GASPARD
Yohann, né le 17 novembre 2017 à Haguenau, fils de Loïc et Aurélie CROMER

DECES

Marie Madeleine Geneviève WEISS, née JUNG, décédée le 28 octobre 2017 à Ettendorf

INFOS PRATIQUES

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le LUNDI : de 17h30 à 19h30
Le MARDI : de 9h à 11h
Le JEUDI : de 10h à 12h et de 17h30 à 19h30
Le VENDREDI : de 9h à 11h

→ Ces horaires sont à respecter pour un bon fonctionnement des services de la mairie.

Téléphone : 03.88.07.66.90

Fax : 03.88.94.86.74

Site Internet de la commune : <http://ettendorf.payszorn.com>

Adresse E-Mail : mairie.ettendorf@payszorn.com

OU S'ADRESSER POUR OBTENIR :

Extrait ou copie d'acte de naissance : mairie du lieu de naissance. Gratuit.

Extrait ou copie de son acte de mariage ou duplicata du livret de famille : mairie du lieu de mariage. Gratuit.

Copie d'acte de décès : mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. Gratuit.

Carte d'électeur : mairie du domicile. Gratuit.

Certificat de vie commune : mairie du domicile. Gratuit.

Carte Nationale d'Identité : prendre rendez-vous dans une des mairies équipées de bornes biométriques.

Les plus proches sont: Ingwiller, Brumath, Saverne, Haguenau. **Documents nécessaires:**

2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

L'ancienne carte d'identité

Timbre fiscal de 25 €, si l'ancienne carte ne peut être présentée.

Validité : 15 ans pour les personnes majeures, 10 ans pour les personnes mineures

Passeport : Toutes les mairies équipées de bornes biométriques.

Se présenter en personne avec les documents suivants :

2 photos d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance + d'un des parents (pour les mineurs)

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

La Carte Nationale d'Identité

L'ancien passeport, en cas de renouvellement

Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans

et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Validité : 10 ans (adultes) et 5 ans (mineurs).

LOCATIONS DES SALLES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Nous vous rappelons que, pour les locations des salles du Centre Socioculturel, il y a lieu de s'adresser à Mr. Joseph KLEINCLAUSS (tel. 06.32.02.53.68) ou à Mme Nadine WENDLING (tel. 03.88.72.50.06).

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

Le MERCREDI et le SAMEDI de 14h30 à 16h30. En juillet et août: les samedis de 14h30 à 16h.

HEURES D'OUVERTURE DES DECHETERIES:

BOSENDORF

Le MARDI et le JEUDI de 15h à 18h45

Le SAMEDI de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

MUTZENHOUSE

Le LUNDI et le MERCREDI de 15h à 18h45

Le SAMEDI de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

NUMEROS D'URGENCE:

Médecin de garde : **03.88.11.69.00**

Pompiers : **18**

Gendarmerie d'Hochfelden : **03.88.91.50.18 ou 117**

SPA Saverne : **03.88.71.01.71**

SAMU : **15**

Appel d'urgence (toute l'Europe) : **112**

Service social (UTAMS de Saverne) : **03.88.02.80.02**

Ont collaboré à ce numéro d'Ettendorf'Infos : Franco Baldini, Claude Lagneaux, Corinne Leonhart, Marcel Klein, Bernard Weiss, Patrice Weiss, la Commission « Communication » du Conseil Municipal, les responsables des associations.

Conception, rédaction, mise en page et réalisation: Stéphane Gaillard.

Impression: Chrono Système – 67350 PFAFFENHOFFEN.

Prochaine parution: Mai 2018.